



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2024

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jean-François PRUNET, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Marie Claude MILLET (procuration à Josy LAUR), Jacques FROMENT (procuration à Christophe ROGER), Michel LACOMBE (procuration à Jean-François PRUNET), Lionel NICAUD (procuration à Christophe SOUDE), Elsa SOARES (procuration à Dominique THELINGE), Julien ZANY (procuration à Frédéric SOUSA)

Absents : Elisabeth LOBO

Quorum : 10 Membres présents : 12 Voix exprimées : 18

Secrétaires de séance :

ORDRE DU JOUR

- 1 Répartition des charges de fonctionnement des écoles. Année scolaire 2023/2024
- 2 Subventions aux associations
- 3 Ecole Buissonnière : extinction de créance
- 4 Société Les Grandes Marées : extinction de créance
- 5 Maitrise d'œuvre Santamaria – Résiliation du marché
- 6 Adhésion groupement de commande énergie (TE46)
- 7 Etude pour la réalisation d'un Plan de déplacement tous modes : Actualisation du plan de financement et demandes de subventions
- 8 Mise en place d'horaires différenciés « Fortes chaleurs »
- 9 Mise à jour du Tableau Général des Effectifs (TGE)
- 10 Suppression d'un emploi d'Animateur et création d'un emploi d'Animateur principal de 1^{ère} classe
- 11 Conclusion d'un contrat d'apprentissage
- 12 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- 13 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 14 Création d'une régie « Culture »
- 15 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2024

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 22 février 2024. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

Etant à la recherche d'autres sources de financement suite à la réponse négative à la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Mme le Maire propose le retrait de l'ordre du jour du point n°5 (Maitrise d'œuvre Santamaria – Résiliation du marché).

1. Répartition des charges de fonctionnement des écoles. Année scolaire 2023/2024

Mme le Maire présente à l'assemblée les charges de fonctionnement des écoles publiques de Prayssac s'élevant à 918,32 € par enfant, soit une augmentation de 6,17 % par rapport à l'année scolaire 2022/2023 (864,95 €).

Elles comprennent l'assurance, l'eau, l'électricité, le téléphone et internet, les produits d'entretiens, la maintenance des copieurs, les collations du matin...

Le total de ces charges dont le montant s'élève à 169 890,12 € est divisé par le nombre d'élèves.

L'augmentation des coûts s'observe sur la quasi-totalité des postes avec notamment une augmentation importante sur le poste chauffage.

Jean-François PRUNET souhaite connaître le nombre total d'élèves inscrits à l'école de Prayssac et combien de ces élèves vivent dans les communes qui sont redevables de cette participation.

Mme le Maire lui précise qu'il y a 115 élèves en primaire et 70 en maternelle, soit un total de 185 élèves. Les communes concernées sont Pescadoires, Lagardelle et Grézels. 1/3 des enfants scolarisés à Prayssac ne vivent pas à Prayssac.

Jean-François PRUNET demande combien il y a de classes dans l'école de Prayssac.

Christophe SOUDE lui répond qu'il y a 6 classes et le dispositif ULIS en élémentaire et 3 classes en maternelle.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Subventions aux associations

Madame le Maire précise que le détail des subventions a été présenté à la commission Finances.

Elle rappelle que les élus occupant des responsabilités au sein d'une des associations dont les demandes sont examinées ce soir, ne peuvent pas prendre part au vote

Christophe ROGER et Christophe SOUDE présentent les demandes de chaque association.

Cette présentation soulève les débats suivants :

Comité des fêtes

Jean-François PRUNET souhaite savoir pourquoi ne pas augmenter le montant alloué.

Mme le Maire répond que ce montant a été validé par la commission Finances.

Christophe ROGER précise que des demandes de subventions exceptionnelles seront très probablement déposées pour des projets spécifiques.

Les Pales du ciel

Nadine BOFFETTI souhaite savoir comment sont choisis les élèves bénéficiant du dispositif.

Mme le Maire et Christophe ROGER lui répondent qu'il s'agit d'élèves volontaires qui s'inscrivent.

Jean-François PRUNET précise que les élèves reçus ont la possibilité d'effectuer un second vol après l'obtention du diplôme.

Christophe ROGER ajoute que le collège a été reçu à Toulouse par Mme la Ministre notamment dans le cadre du dispositif « Collège innovant », ce qui est valorisant pour l'établissement.

Prévention routière

Nadine BOFFETTI propose d'augmenter la somme proposée.

Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas d'évènement particulier le justifiant.

Bachi bouzouk

Nadine BOFFETTI et Jean-François PRUNET souhaitent des compléments d'informations trouvant le montant proposé élevé, notamment au regard des subventions allouées aux autres associations pour un fonctionnement toute l'année.

Christophe ROGER explique que l'association va organiser un festival de marionnettes sur trois jours. Les évènements se dérouleront sur plusieurs lieux de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) dont l'espace APIA et avec une journée spécifique à Prayssac. Des ateliers de création de marionnettes seront animés notamment dans les écoles.

Les trois jours de festival coûteront à l'association 16 000 €.

Cette compagnie professionnelle emploie des salariés.

Sur ce projet, la CCVLV comme la Commune de Prayssac ont été sollicitées à hauteur de 3 500 €.
Mme le Maire propose que soient demandées une centaine de places gratuites pour les enfants de Prayssac qui souhaitent assister aux représentations payantes.

Restaurants et relais du cœur

Jean-François PRUNET propose d'augmenter le montant de la subvention allouée à 200 €

Mme le Maire rappelle que la Commune met à disposition un local, ainsi qu'un agent une fois par semaine pour le transport des marchandises. Par ailleurs, d'importants travaux ont été récemment réalisés dans le local.

SUBVENTIONS 2024			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne prenant pas part au vote
DIVERS ET DE LOISIRS			
Bridge club de Prayssac	200 €	Unanimité	
Comité des fêtes	15 500 €	Unanimité	
Association Folioles	400 €	Unanimité	
Association Folioles (subvention exceptionnelle)	100 €	Unanimité	
Association Les Pales du ciel	1 000 €	Unanimité	
Association l'Outil en main Cahors et Basse vallée du Lot	300 €	Unanimité	
Association Prayssac Jumelage	300 €	Unanimité	C. ROGER – D. THELINGE F. SOUSA – N. WOMACK
La Prévention routière	100 €	Unanimité	
CULTUREL, ARTISTIQUE et ANIMATIONS			
Association Compagnie Bachi-bouzouk production (subvention exceptionnelle)	2 000 €	15 voix pour et 3 abstentions	
Association Les Corneilles (subvention exceptionnelle Festival BD)	400 €	Unanimité	
Association COVL oiseaux	300 €	Unanimité	
Association Des Souris et des livres	400 €	Unanimité	
Association Être et Savoir UTLPL	400 €	Unanimité	
FNACA	150 €	Unanimité	
Association Le fil d'Ariane	400 €	Unanimité	
Association Prayssac Musette/Loisirs	900 €	Unanimité	
Stardoc	200 €	Unanimité	
Union Musicale Puy-l'Evêque	800 €	Unanimité	
SOCIAL			
Amicale des donneurs de sang de la Basse Vallée du Lot	100 €	Unanimité	
Etoile du Soir Les Floralties	400 €	Unanimité	
Association La chaleur de l'Oustal	800 €	Unanimité	
Quercy contacts	200 €	Unanimité	
Restaurants et relais du cœur	150 €	Unanimité	
Secours Populaire	200 €	Unanimité	
Association VMEH46 visiteurs malades	250 €	Unanimité	

Associations	Montants	Votes	Conseillers ne prenant pas part au vote
SPORTS			
AAPPMA de Prayssac (Pêche)	300 €	Unanimité	M. LACOMBE
Association Badminton club Prayssac	200 €	Unanimité	
Prayssac Basket Club	600 €	Unanimité	
Billard club prayssacois	200 €	Unanimité	M. LACOMBE
Billard club prayssacois (subvention exceptionnelle)	100 €	Unanimité	M. LACOMBE
Association Prayssac Cyclotourisme	500 €	Unanimité	
Association DOVLV Puy-L'Evêque (Dauphins)	400 €	Unanimité	
Association Echiquier de la Basse Vallée du Lot	300 €	Unanimité	
Association Escalade en Quercy	600 €	Unanimité	
Association Handball Club Prayssac Puy-l'Evêque	900 €	Unanimité	
Association Handball Club Prayssac Puy-l'Evêque (subvention exceptionnelle)	300 €	Unanimité	
Association Puy-L'Evêque Prayssac foot (PPFC Seniors)	1 800 €	Unanimité	
Association Puy-L'Evêque Prayssac foot (PPFC Ecole de foot)	2 000 €	Unanimité	
Association Rugby du canton de Puy-L'Evêque (RCP Rugby « Ecole de Rugby »)	1 200 €	Unanimité	
Tennis de Table Prayssacois	600 €	Unanimité	
EDUCATION			
ALSH le Cerf-Volant	1 300 €	Unanimité	
ALSH Le Cerf-Volant (Forum)	1 500 €	Unanimité	
Chambre des métiers	880 €	Unanimité	
OCCE46 ELEM Prayssac (Coopérative Ecole Elémentaire)	3 000 €	Unanimité	
OCCE46 MAT Prayssac (Ecole Maternelle)	1 500 €	Unanimité	
FSE collège d'Istrie	1 500 €	Unanimité	
PEPA association des Parents d'élèves	500 €	Unanimité	
RASED	400 €	Unanimité	
Un chien à l'Ecole	1 000 €	Unanimité	

3. Ecole Buissonnière : extinction de créance

Par jugement du 3 octobre 2022, le Tribunal de Commerce de Cahors a prononcé la clôture des opérations de la liquidation judiciaire de la SASU L'ECOLE BUISSONNIERE pour insuffisance d'actif.

Or, L'ECOLE BUISSONNIERE reste, à ce jour, redevable à la Commune de Prayssac de la somme de 480 €.

Il est proposé au conseil d'éteindre la créance de la SASU L'ECOLE BUISSONNIERE pour un montant de 480 €

Vote : Pour à l'unanimité

4. Société Les Grandes Marées : extinction de créance

Par jugement du 13 mai 2024, le Tribunal de Commerce de Cahors a prononcé la clôture des opérations de la liquidation judiciaire de la société Les Grandes Marées pour insuffisance d'actif.

Or, la société Les Grandes Marées reste, à ce jour, redevable à la Commune de Prayssac de la somme de 270 €.

Il est proposé au conseil d'éteindre la créance de la société Les Grandes Marées pour un montant de 270 €

Vote : Pour à l'unanimité

5. Maitrise d'œuvre Santamaria – Résiliation du marché

Sujet retiré de l'ordre du jour

6. Adhésion groupement de commande énergie (TE46)

Dominique THELINGE présente le projet de renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Il précise que la Commune adhère à ce groupement depuis 2017 mais qu'il convient de renouveler cette adhésion suite à la prise, par le groupement, de nouvelles compétences (valorisation d'énergie produite sur le territoire et rénovation énergétique des bâtiments).

Vote : Pour à l'unanimité

7. Etude pour la réalisation d'un Plan de déplacement tous modes : Actualisation du plan de financement et demandes de subventions

Christophe ROGER rappelle le souhait de la Commune d'être accompagnée pour mener une étude visant à déterminer les évolutions à mener en termes de circulations tous modes, de stationnement et de signalétique (routière et infrastructure). Après échanges avec les services de l'Etat, il s'avère qu'un soutien au titre du Fonds Vert est possible mais seulement à hauteur de 15 000 € et non à hauteur de 30 000 € comme sollicité en première instance.

Ainsi, le plan de financement suivant est proposé :

- Etat (Fonds Vert) : 15 000 € H.T.
- Banque des Territoires : 7 500 € H.T.
- Autofinancement : 7 500 € H.T.

Jean-François PRUNET souhaite savoir qui mènera l'étude.

Mme le Maire lui répond qu'un appel d'offre doit être lancé pour trouver le prestataire.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Mise en place d'horaires différenciés « Fortes chaleurs »

La Commune de Prayssac souhaite mettre en place des horaires différenciés pour prendre en compte les fortes chaleurs impactant tout particulièrement les agents des Ateliers municipaux travaillant en extérieur.

Cependant, afin de répondre aux nécessités de service sur la période estivale, quatre agents conserveront des horaires dits d'après-midi. Leurs missions seront adaptées aux conditions climatiques.

La collectivité mettra en œuvre un roulement par semaine afin que chaque agent, sur l'ensemble de la période, travaille au moins une semaine sur les horaires d'après-midi.

Par ailleurs, le vendredi étant jour de marché, l'ensemble des agents adopteront des horaires communs.

Il est ainsi proposé d'instituer le mode de fonctionnement suivant :

- ✓ Période : du 1^{er} juin au 15 août
- ✓ Horaires du matin :
 - ↳ du lundi au jeudi de 6h00 à 14h00 avec une pause de 20 minutes à 10h00 ;
 - ↳ le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- ✓ Horaires d'après-midi :
 - ↳ du lundi au jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
 - ↳ le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

⇒ Afin d'atteindre 35h00 par semaine, tous les agents bénéficient d'une demi-journée de repos.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Mise à jour du Tableau Général des Effectifs (TGE)

Après avoir exposé au conseil les différents mouvements à prendre en compte pour mettre à jour le Tableau Général des Effectifs (TGE) en fonction des besoins actuels de la Commune, Mme le Maire propose au conseil le TGE suivant :

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Reste à pourvoir	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	0	1
Adjoint adm ppal 1ere classe	C	1	0	1
Adjoint adm	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE ADMINSTRATIVE		3	0	3
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef ppal	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE+ CYBER-BASE)				
Technicien	B	1	0	1
Agent de maîtrise ppal	C	4	0	4
Adjoint Tech ppal 1er classe	C	1	0	1
Adjoint Tech ppal 2ème classe	C	2	0	2
Adjoint tech	C	5	0	5
Adjoint tech-cyberbase	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		14	0	14

FILIERE ANIMATION (ECOLEES + CYBERBASE)				
Animateur	B	1	0	1
Adjoint Animation ppal 1c	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	2	0	2
TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION		4	0	4
FILIERE CLUTURELLE (BIBLIOTHEQUE)				
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE CULTURELLE		1	0	0
FILIERE TECHNIQUE (ECOLEES)				
Adjoint tech ppal 2 c	C	1	0	1
Adjoint tech	C	5	0	5
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		6	0	6
FILIERE SOCIALE (ECOLEES)				
ATSEM ppal 1ere classe	C	2	0	2
ATSEM ppal 2ème classe	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE		3	0	3
TOTAL DES FILIERES		32	0	32

Vote : Pour à l'unanimité

10. Suppression d'un emploi d'Animateur et création d'un emploi d'Animateur principal de 1^{ère} classe

Mme le Maire explique que des missions supplémentaires ont été confiées au poste d'animateur : coordination du Projet Educatif de Territoire et encadrement de proximité des agents de la bibliothèque et de la Cyberbase.

Ainsi, il conviendrait, à compter du 1^{er} septembre 2024, de supprimer l'emploi correspondant au grade d'animateur de la collectivité, actuellement fixé à 35 h et de créer un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Ces mouvements amènent une nouvelle mise à jour du TGE :

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Reste à pourvoir	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	0	1
Adjoint adm ppal 1ere classe	C	1	0	1
Adjoint adm	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE ADMINSTRATIVE		3	0	3

FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef ppal	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE+ CYBER-BASE)				
Technicien	B	1	0	1
Agent de maîtrise ppal	C	4	0	4
Adjoint Tech ppal 1er classe	C	1	0	1
Adjoint Tech ppal 2ème classe	C	2	0	2
Adjoint tech	C	5	0	5
Adjoint tech-cyberbase	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		14	0	14
FILIERE ANIMATION (ECOLEES + CYBERBASE)				
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1
Adjoint Animation ppal 1c	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	2	0	2
TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION		4	0	4
FILIERE CLUTURELLE (BIBLIOTHEQUE)				
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE CULTURELLE		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (ECOLEES)				
Adjoint tech ppal 2 c	C	1	0	1
Adjoint tech	C	5	0	5
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		6	0	6
FILIERE SOCIALE (ECOLEES)				
ATSEM ppal 1ere classe	C	2	0	2
ATSEM ppal 2ème classe	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE		3	0	3
TOTAL DES FILIERES		32	0	32

Vote : Pour à l'unanimité

11. Conclusion d'un contrat d'apprentissage

Mme le Maire rappelle au conseil les différentes règles régissant les contrats d'apprentissage et propose au conseil d'y recourir conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Médiathèque - Cyber base	Technicien informatique	Technicien supérieur système réseau	1 an

Nadine BOFFETTI souhaite savoir qui sera le tuteur de cet apprenti.

N'ayant pas les compétences en interne, il est précisé qu'il s'agit d'un agent de la Communauté de Communes.

Vote : Pour à l'unanimité

12. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'assistant administratif à temps non complet à raison de 30 h hebdomadaires.

Nadine BOFFETTI souhaite savoir pour combien de temps cet agent sera recruté.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un contrat d'un an. Cette précision sera ajoutée sur la délibération.

Vote : Pour à l'unanimité

13. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Mme le Maire explique qu'en raison des congés d'été, il y a lieu de créer les emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité suivants :

- 2 adjoints techniques à temps complet du 1^{er} au 31 juillet pour les services techniques ;
- 2 adjoints techniques à temps complet du 1^{er} au 31 août pour les services techniques ;
- 1 adjoint administratif à temps non complet à raison de 28h par semaine du 1^{er} au 31 août pour les services administratifs.

Vote : Pour à l'unanimité

14. Création d'une régie « Culture »

Mme le Maire propose la création d'une régie « Culture » à compter du 1^{er} juin 2024.

Celle-ci sera installée au 1 boulevard de la Paix, 46220 Prayssac et fonctionnera toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La régie encaissera les produits suivants : Billetterie des activités culturelles (spectacles vivants, théâtre, concert...).

Les recettes ci-dessus désignées seront encaissées selon les modes d'encaissement suivants :

- Espèces,
- Chèques bancaires.

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif d'encaissement.

Un fonds de caisse d'un montant de 200 € (deux cents euros) sera mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000 € (quatre mille euros).

Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 4 000 € (quatre mille euros).

Le régisseur sera tenu de verser au bureau de LBP le montant de l'encaisse dès que celle-ci atteindra le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par mois.

Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds, sauf absence prolongée du régisseur titulaire.

Nadine BOFFETTI demande qui sera régisseur.

Mme le Maire répond qu'il s'agira d'un agent.

Nadine BOFFETTI souhaite savoir si les Commune organise des spectacles payants.

Mme le Maire lui répond que ce n'est pas le cas aujourd'hui mais que cela pourra l'être à l'avenir notamment à Santamaria ou au théâtre de verdure.

Vote : Pour à l'unanimité

15. Questions diverses

Le planning de tenue des bureaux de vote est validé.

Sans autre question,

La séance est levée à 22H17.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024.

SIGNATURES

Madame le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'S' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.

Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, reading 'Womack' in a cursive style.

Nathalie WOMACK